

COMPLÉMENT D'ENQUÊTE

# Culture : la ville de Toulouse ne sauvera pas le pavillon Mazar



Le 18 mars, le Groupe Merci devra avoir quitté l'ancienne fabrique de draps du XIXe siècle qu'il avait transformée depuis 24 ans en un laboratoire de théâtre vivant. La Ville de Toulouse a finalement décidé de ne pas se porter acquéreur ni de louer ce bâtiment classé.

Par Armelle Parion - 8 février 2021 - 5 minutes



Le Groupe Merci va quitter le Pavillon Mazar. / © Rémi Benoit

À lire plus tard

**S**ale époque pour les lieux culturels toulousains. Après la **fermeture administrative de Mix'art Myrys** pour des raisons de non-conformité à l'accueil des publics, fin janvier, c'est au tour du Groupe Merci de devoir plier boutique. Contrairement à la promesse de campagne du candidat Jean-Luc Moudenc (**conserver la vocation théâtrale du Pavillon Mazar**), la mairie n'a pas formulé d'offre de rachat aux propriétaires, qui refusent de continuer à louer le bâtiment à ses actuels occupants. Faute d'alternative, la compagnie de théâtre (reconnue laboratoire permanent des arts de la scène) devra avoir quitté les lieux le 18 mars, comme le lui a signifié la Cour d'appel de Toulouse, le 21 janvier. « Les procès à répétition et l'indifférence de la Ville de Toulouse ont eu la peau de L'ours Mazar », souligne la compagnie dans l'**avis de décès** qu'elle vient de publier pour signaler son expulsion prochaine.

Installée depuis 24 ans dans cette ancienne fabrique de draps de 400 m<sup>2</sup> datant du XIX<sup>e</sup>, classée aux monuments historiques et nichée en plein cœur de Toulouse, la troupe, conventionnée par la Drac Occitanie et largement subventionnée, a des relations tendues avec les propriétaires du Pavillon depuis des années. **Comme nous le racontions il y a un an**, le Groupe Merci a fait appel à la mairie pour racheter le **bâtiment**, lorsque les familles Perrier et Aspart ont décidé de ne pas renouveler son bail en 2011.

*« On n'aurait jamais vendu à ce prix, qui n'a rien à voir avec ceux du marché. C'est n'importe quoi ! »*

Réclamée en 2013, une expertise des Domaines publics a estimé le Pavillon Mazar entre 540 000 et 700 000 euros. Trop peu pour les propriétaires. « On n'aurait jamais vendu à ce prix, qui n'a rien à voir avec ceux du marché. C'est n'importe quoi ! », rétorque Marc Perrier, l'un d'eux, affirmant à Mediacités que, si des visites de potentiels acheteurs ont bien eu lieu jusqu'il y a deux ans, « le Pavillon n'est pas en vente officiellement et nous n'en avons pas le projet ».

Pendant la campagne, le Groupe Merci avait organisé des performances sous le titre "L'Ours caillassé" pour sensibiliser à sa cause, ainsi qu'un débat sur l'avenir du lieu, le 26 janvier 2020. Nicole Yardeni, membre de l'équipe de Jean-Luc Moudenc et actuellement chargée des relations avec les acteurs culturels, avait alors affirmé : « Nous contribuerons à son rachat, c'est une évidence ».

Un an plus tard, le ton a changé. Pourquoi la mairie ne s'est-elle pas positionnée pour conserver ce lieu classé à double titre ? Interrogée, la municipalité affirme qu'elle attendait le soutien de la Région et du Département pour acter un rachat. Mais, comme nous l'avions souligné **en février 2020**, la Ville demandait aux autres organismes de tutelles de s'engager bien au-delà d'un co-achat, en finançant davantage le fonctionnement de la structure et ce, sur plusieurs années. De sorte que la SARL du Groupe Merci puisse verser à la mairie un loyer suffisamment important (bien supérieur aux quelque 1 000 euros dont elle s'acquittait jusqu'ici) pour lui permettre d'amortir son investissement.

## Le département candidat pour participer au rachat

De fait, le conseil départemental de Haute-Garonne s'est engagé, début 2020, à participer au rachat du Pavillon à hauteur de 300 000 euros. La Drac Occitanie se disait par ailleurs prête à assurer la majeure partie des travaux nécessaires à l'accueil du public. Mais « la Région a décliné la proposition début 2021 », se justifie Francis Grass, adjoint à la Culture de Jean-Luc Moudenc, qui affirme avoir sollicité les autres collectivités dès 2016 et jure de ne pas avoir laissé traîner le dossier.

« Aujourd'hui, la situation économique et financière ne nous le permet plus (d'acheter le lieu, ndlr). D'autant plus que la Ville possède un domaine patrimonial très important, notamment dans le domaine du théâtre, dont il faut assurer les indispensables travaux d'entretien et de sécurité. La collectivité a plusieurs fois exprimé sa volonté de maintenir une activité théâtrale (recherche, création et formation) au Pavillon Mazar. C'est pourquoi elle a proposé de louer le lieu, précise encore l'élu. Le montant de loyer proposé par la Mairie, 3 000 euros, a été fixé après expertise d'un cabinet indépendant. Il a été refusé par les propriétaires le 18 janvier. »

Marc Perrier le confirme. « Il y a eu une négociation avec la mairie, mais on n'est pas tombé d'accord sur le montant du loyer. Vu la superficie, les quatre places de parking et l'emplacement en hyper-centre, on demande plus. Leur projet était d'en faire un lieu où les troupes de théâtre de la commune puissent répéter, et on n'avait rien contre », explique le propriétaire.

Dans un courrier du 6 janvier adressé à la mairie, que nous nous sommes procurés, la Région rappelle son attachement au Pavillon Mazar, soulignant son « fort intérêt patrimonial » et son « activité menée avec intelligence et persévérance depuis de nombreuses années ». La vice-présidente à la Culture et au Patrimoine, Dominique Salomon, rappelle surtout que la Région a proposé à plusieurs reprises de participer à la réhabilitation du bâtiment, dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région et du contrat territorial « si la Ville venait à racheter ce lieu » et à la condition expresse que la mairie présente le dossier. « Il ne peut par contre être envisagé une aide régionale sur l'acquisition du lieu, que ce soit par une aide directe à la Ville de Toulouse ou indirecte via une augmentation du loyer une fois cette acquisition faite », ajoute la Région.

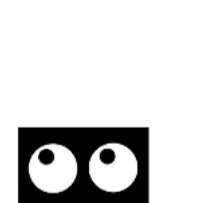
*« Ce sont 25 ans d'histoire qui s'éteignent à cause d'un manque de volonté politique »*

Malgré ces propositions émanant de plusieurs partenaires publics, la mairie n'a donc formalisé aucun achat, rendant inéluctable l'expulsion des occupants du Pavillon Mazar. « Pour un joyau architectural doublé d'un lieu avec cette vitalité artistique qui nourrit la scène d'aujourd'hui, qu'est-ce que cette somme (celle de l'estimation des Domaines publics, ndlr) représentait pour la 4e ville de France ?, soupire Céline Maufra, membre du Groupe Merci. Ce sont 25 ans d'histoire qui s'éteignent à cause d'un manque de volonté politique. On ne s'attendait pas à un couperet aussi brutal. On incarne ce qu'ils ne veulent pas voir, comme Mix'art Myrys. »

À l'image de son manque de volonté à engager les travaux pour le hangar du collectif d'artistes Mix'art Myrys, la municipalité, montre une nouvelle fois aucun engouement à préserver un lieu culturel historique. « De nombreux lieux culturels ont ouvert ou ont été créés ces dernières années sous l'égide de la collectivité, conteste Francis Grass : Le Quai des savoirs, L'Envol des Pionniers, le cinéma Utopia-Borderouge, le Théâtre de La Digue, Aeroscopia, Le Castelet, l'École Supérieure des Arts du Cirque... Pour le sujet qui nous occupe, nous faisons la distinction entre le pavillon Mazar et le Groupe Merci que nous avons toujours soutenu, conscients de la qualité de son travail. Nous soutenons les artistes dans leur diversité et leurs expressions, nous soutenons la création culturelle de façon majeure. » Pas au point de leur assurer un toit, cependant.

Le Groupe Merci envisage de se pourvoir en cassation, ce qui permettra – au mieux – de revoir à la hausse le montant de l'indemnité d'éviction, chiffrée de le janvier 2019 à 169 560 euros (moins de la somme due suite à la réévaluation du loyer). En attendant, la compagnie devra trouver où se reloger en dehors du centre-ville. Pas question, en tous cas, pour les artistes, de tirer pour autant leur révérence.

Si vous souhaitez nous adresser des documents en passant par une plateforme sécurisée et anonymisée, rendez-vous sur [pals.mediacites.fr](https://pals.mediacites.fr)



Cet article vous a été proposé en accès libre. Mais nous avons besoin de vous pour faire vivre notre rédaction : abonnez-vous à Mediacités. **Je m'abonne**

**RADAR** Cet article concerne la promesse : « Conserver la vocation théâtrale du Pavillon Mazar » Voir toutes les promesses →

Par Armelle Parion

### Ça vous intéresse aussi

- Culture : la mairie de Toulouse ferme Mix'Art Myrys
- Culture pub et fonds d'urgence de la ville de Lyon
- Fonds d'urgence culturel de la ville de Lyon : qui touche quoi ?



### Réagir à l'article

Commentaire :

Nom : \*

Adresse e-mail : \*

Enregistrer mes nom, e-mail et site internet dans le navigateur pour la prochaine fois que je commente.

**Publier**